



# Le coût des médicaments est préoccupant

## AUTORISATION PRÉALABLE

*Les coûts des régimes de remboursement de frais de médicaments augmentent et devraient continuer d'augmenter maintenant que les médicaments de spécialité et les biomédicaments, plus coûteux, représentent un pourcentage important des médicaments en développement.*

*Nous voulons vous permettre de mieux gérer les coûts de votre régime et de vous assurer, en même temps, que les participants reçoivent le bon traitement.*

### **C'EST L'OBJET DE L'AUTORISATION PRÉALABLE**

Nous recommandons l'autorisation préalable à tous les promoteurs. Il s'agit d'un service standard qui n'entraîne pas de coûts supplémentaires, ni pour vous ni pour les participants.

**CERTAINS MÉDICAMENTS SONT ASSUJETTIS À UNE AUTORISATION PRÉALABLE AVANT QU'ILS PUISSENT ÊTRE COUVERTS. CETTE AUTORISATION EST BASÉE SUR DES CRITÈRES MÉDICAUX PRÉCIS**

### **POURQUOI LE PROCESSUS D'AUTORISATION PRÉALABLE EST-IL IMPORTANT?**

On prévoyait qu'en 2017, les Canadiens dépenseraient environ 33,9 milliards de dollars en médicaments d'ordonnance, dont 57,3 % seraient financés par le secteur privé\*. En règle générale, c'est non seulement en raison du volume des demandes de règlement, mais aussi parce qu'un petit nombre de demandes de règlement portent sur des médicaments très coûteux. Par exemple, même si seulement 2 % des demandes portent sur des médicaments de spécialité, elles représentent 27 % du coût total des médicaments\*\*.

L'autorisation préalable peut vous aider à gérer les coûts d'un petit nombre de dossiers de participants qui consomment des médicaments très coûteux. De la sorte, votre régime médicaments reste abordable à long terme et les participants continuent à bénéficier de la couverture dont ils ont besoin.

### **L'AUTORISATION PRÉALABLE RISQUE-T-ELLE DE NUIRE À LA QUALITÉ DES SOINS QUE REÇOIVENT LES PARTICIPANTS?**

Le but est de mieux gérer les coûts tout en s'assurant de rembourser aux participants le traitement qui leur convient.

L'autorisation préalable ne touche que certains médicaments appartenant à des catégories particulières. Elle ne vise pas tous les médicaments sur ordonnance à l'égard desquels les participants et les personnes à leur charge peuvent demander à être remboursés.

Nous vous recommandons de choisir de maintenir la couverture antérieure, de sorte que le participant qui prend l'un des médicaments inclus dans le programme d'autorisation préalable dans les 120 jours qui précèdent l'entrée en vigueur du programme n'ait pas à demander une autorisation préalable. S'il reçoit déjà un remboursement pour ce médicament, nous considérerons qu'il a déjà une autorisation préalable.

Le participant a encore tout un choix de médicaments pour son état; cela dit, tous les médicaments ne sont pas remboursables.

La période de couverture peut varier pour chaque médicament, ce qui nous permet de vérifier auprès du participant si son traitement actuel est efficace.

## QUELS SONT LES MÉDICAMENTS INCLUS DANS LE PROGRAMME?

Ce programme est évolutif et s'adapte aux changements du marché. En collaboration avec son gestionnaire de régimes d'assurance-médicaments, TELUS Santé, la Sun Life révisé constamment la liste des médicaments pour lesquels une autorisation est requise, en faisant les ajouts, les retraits et les autres changements requis au fur et à mesure. Notre programme permet le suivi des médicaments de spécialité à coût élevé et des médicaments dont la consommation est élevée à l'égard desquels il existe des options moins chères, comme les médicaments pour le traitement du diabète et ceux visant à réduire le taux de cholestérol.

## COMMENT FONCTIONNE L'AUTORISATION PRÉALABLE?

Si le médicament prescrit par le médecin nécessite une autorisation préalable, le participant doit envoyer à la Sun Life un formulaire d'autorisation préalable dûment rempli par le médecin avant de faire exécuter l'ordonnance. La Sun Life étudiera la demande et informera le participant par écrit de sa décision et de la durée de la période de couverture.

Pour certaines catégories de médicaments, il existe des critères précis qui doivent être respectés pour que le médicament sur ordonnance puisse être approuvé. Par exemple, il se peut qu'un participant doive avoir essayé un médicament privilégié au préalable (à moins que cela ne soit impossible pour des raisons médicales ou à cause d'une intolérance).

Les critères sont élaborés par l'équipe interne de spécialistes de la Sun Life, souvent en collaboration avec TELUS Santé. Les critères sont fondés sur des facteurs tels que l'efficacité, le coût, les directives cliniques et les recommandations des organismes d'évaluation des technologies de la santé.

## IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION

Il est important que les participants comprennent bien le but de l'autorisation préalable – soit la durabilité du régime –, et qu'ils connaissent le processus à suivre lorsqu'ils parlent à leur médecin ou demandent l'autorisation préalable d'un médicament. Nous pouvons vous fournir divers documents de communication destinés aux participants pour les aider à comprendre l'intérêt du programme.

# FOIRE AUX QUESTIONS

### Q. : LES PRIMES VONT-ELLES AUGMENTER SI MON RÉGIME INCLUT L'AUTORISATION PRÉALABLE?

R. : Non. Cette caractéristique est selon nous très importante. Il s'agit d'une offre standard pour tous les régimes avec carte-médicaments. Elle n'entraîne aucun coût supplémentaire, ni pour vous ni pour les participants.

### Q. : LES COÛTS VONT-ILS AUGMENTER POUR LES PARTICIPANTS?

R. : Le médecin pourra exiger des honoraires pour remplir et soumettre le formulaire. Les participants peuvent toutefois obtenir leur remboursement dans le cadre d'un compte soins de santé (CSS) s'il en existe un pour ce régime de la Sun Life ou tout autre régime qui les couvre. Si le remboursement du médicament prescrit par le médecin n'est pas approuvé, le participant peut le payer de sa poche ou demander à son médecin de lui en prescrire un autre.

### Q. : QUI EXAMINE LES FORMULAIRES D'AUTORISATION PRÉALABLE?

R. : La Sun Life s'acquitte de cette tâche.

### Q. : QUEL EST LE DÉLAI À PRÉVOIR POUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE?

R. : Si elle a tous les renseignements concernant le participant, la Sun Life examinera généralement chaque demande dans un délai de cinq jours ouvrables, puis transmettra sa réponse par écrit au participant. Dans le cas de quelques médicaments dont le coût est particulièrement élevé, l'examen peut dépasser le délai habituel de cinq jours pour permettre à la Sun Life d'effectuer des études supplémentaires.

## **Q. : COMMENT CHOISISSEZ-VOUS LES MÉDICAMENTS ET LES CATÉGORIES VISÉS, ET COMMENT CHOISISSEZ-VOUS LES MÉDICAMENTS PRIVILÉGIÉS?**

R. : En collaboration avec TELUS Santé, la Sun Life évalue les médicaments sur ordonnance en fonction de facteurs tels que le coût, l'efficacité et le volume potentiel d'utilisation, et détermine les catégories de médicaments qui doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Certaines catégories du programme d'autorisation préalable contiennent des médicaments privilégiés qui sont choisis selon une évaluation de leur rapport coût-efficacité. Les médicaments privilégiés sont ceux qui ont le potentiel de donner un maximum de résultats et dont le coût est le plus raisonnable.

## **Q. : COMMENT LE PROGRAMME D'AUTORISATION PRÉALABLE A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ?**

R. : La Sun Life a une équipe interne de spécialistes en pharmacie et en pharmacoéconomie qui collabore avec TELUS Santé pour développer et assurer le bon fonctionnement du programme d'autorisation préalable. Dans certains cas, la Sun Life consulte également des organismes externes pour validation.

## **Q. : EST-CE QUE JE PEUX REFUSER LE PROGRAMME D'AUTORISATION PRÉALABLE**

R. : Nous encourageons vivement tous les promoteurs à adopter ce nouveau processus d'administration des règlements. Le programme vous aidera à gérer les coûts de votre régime de remboursement de frais de médicaments tout en permettant aux participants d'avoir encore accès aux médicaments appropriés pour leur maladie. Si vous ne souhaitez pas adopter le programme, veuillez vous adresser à votre représentant aux Garanties collectives à la Sun Life.

## **LE SAVIEZ-VOUS?**

- Les nouvelles lignes directrices concernant la polyarthrite rhumatoïde encouragent l'utilisation
- de biomédicaments à un stade plus précoce de la maladie et pendant une plus longue période. Cela pourrait augmenter le volume de demandes de règlement portant sur les biomédicaments.
- Une seule demande de règlement peut représenter un montant aussi élevé qu'un million de dollars\*\*\*.
- En 2017, 97 % des clients de la Sun Life participaient au programme d'autorisation préalable.
- Les médicaments qui font partie du programme d'autorisation préalable sont habituellement prescrits par des spécialistes qui savent qu'il est généralement nécessaire de remplir un formulaire au nom du participant.

*Vous trouverez une liste des médicaments et des formulaires en vous rendant sur*  
**[masunlife.ca/autorisationprealable](https://masunlife.ca/autorisationprealable)**

## LA CARTE-MÉDICAMENTS : UN MOYEN SIMPLE ET RAPIDE DE RÉGLER LES FRAIS DE MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE ADMISSIBLES DES PARTICIPANTS

- Aucun formulaire à remplir une fois qu'un médicament a été approuvé.
- Aucun chèque à attendre par la poste.

Il suffit aux participants de présenter leur carte chaque fois, et le pharmacien nous transmettra leur demande de règlement par voie électronique. La Sun Life paie les frais remboursables directement au pharmacien, et les participants ne paient que le solde des frais exigibles. Si le régime du conjoint du participant offre également une carte-médicaments, le pharmacien peut transmettre les deux demandes de règlement électroniques à la fois : une demande au titre du régime de la personne qui a engagé les frais et une autre, au titre du régime du conjoint pour le solde impayé par le premier régime. Grâce à cette «coordination des prestations», le participant pourrait ne rien avoir à déboursier!

## COMMENCEZ À PROFITER DÈS AUJOURD'HUI DES NOMBREUX AVANTAGES DU RÉSEAU DE PHARMACIES PRIVILÉGIÉES DE LA SUN LIFE!

Les participants peuvent profiter des avantages du Réseau de pharmacies privilégiées (RPP) de la Sun Life. Ce réseau de pharmacies participantes couvre tout le Canada, sauf le Québec. Il vise à réduire le coût des règlements pour les participants qui utilisent leur carte-médicaments de la Sun Life pour faire exécuter leur ordonnance en vue visant la plupart médicaments de spécialité nécessitant une autorisation préalable dans une pharmacie RPP.

De plus, ils peuvent tirer parti de certains avantages qui ne sont pas parrainés par la Sun Life :

- Divers services peuvent être offerts par les pharmacies participantes dans le cadre du RPP de la Sun Life : renouvellements d'ordonnance en ligne, accès à un pharmacien en tout temps, livraison à domicile, et plus encore.
- Les participants peuvent choisir de se prévaloir du counselling en matière d'aide au paiement offert par Express Scripts Canada, notre partenaire RPP. Ils peuvent ainsi obtenir des conseils sur les programmes d'aide financière de l'État et des fabricants et sur la façon d'y accéder. Cet avantage est offert au Québec. Toute information que les participants communiquent à Express Scripts Canada dans le cadre du counselling en matière d'aide au paiement n'est pas transmise à la Sun Life ni au promoteur de leur régime.

Si un participant ou un membre de sa famille prend actuellement un médicament qui fait partie du programme d'autorisation préalable et veut savoir s'il peut bénéficier du RPP de la Sun Life, il peut :

- s'adresser à notre partenaire RPP au 1-855-885-6425, entre 8 h et 20 h HE, du lundi au vendredi, ou
- visiter le site RPP de la Sun Life à l'adresse [masunlife.ca/reseaupharmasunlife](https://masunlife.ca/reseaupharmasunlife)

### DES QUESTIONS?

**VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE  
REPRÉSENTANT AUX GARANTIES.**

\* Source : Dépenses en médicaments prescrits au Canada, 2017, Institut canadien d'information sur la santé, 2017.

\*\* Source : Sun Life, 2017.

\*\*\* Source : Insurers to share costs of high-priced drugs, Benefits Canada, 3 avril 2012.

## La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB00233-F 10-20 mk-rn

